

LE GUIDE DU PADEL 2025



PUBLICATION – JUILLET 2024



LES CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR PAIRES



LES CHAMPIONNATS DE FRANCE U16 & U18 PAR PAIRES

LES REGLES DE PARTICIPATION U16 ET U18



- Les Championnats de France U16 & U18 sont ouverts aux joueurs et joueuses :
 - De nationalité française,
 - Licenciés à la FFT au **31 Octobre de l'année sportive en cours**, faisant partie de la catégorie d'âge (16 ans et moins ou U16 / 18 ans et moins ou U18)
- **Chaque joueur U16 doit participer au Championnat de France Jeunes dans sa catégorie d'âge (sauf dérogation de sur-classement accordée par le Comité des Championnats de France pour disputer les Championnats de France U18).**
- **Chaque joueur U18 doit participer au Championnat de France Jeunes dans sa catégorie d'âge**
- Pour participer à un Championnat départemental U16 ou U18 par paire, qualificatif au Championnat régional, les joueurs composant une paire n'ont pas l'obligation d'être licenciés au sein du même département ; ils choisiront alors de participer au championnat départemental de l'un des deux joueurs (mais il faut impérativement qu'un des deux joueurs soit licencié dans le département).
- De la même manière, pour participer à un Championnat régional U16 ou U18 par paire, et donc au Championnat de France en cas de qualification, les joueurs composant une paire n'ont pas l'obligation d'être licenciés au sein de la même ligue ; ils choisiront alors de participer au championnat régional de l'une ou l'autre de leurs deux ligues d'appartenance.



- Un joueur ne peut participer qu'à un seul Championnat départemental et régional.
- *les phases départementales et régionales étant qualificatives au Championnat de France, la règle du « Lucky Loser » ne s'applique pas.*

Le championnat départemental

- Qualificatif pour le Championnat Régional. Cette phase peut être organisée par certains comités, mais est facultative. Les dates des phases départementales sont déterminées par les comités (*merci de bien vouloir contacter votre comité*).

Ils sont catégorisés en P 100, et ce quel que soit le nombre de paires participantes. La paire vainqueur sera qualifiée pour le Championnat régional.

Le championnat régional

- Qualificatif pour le Championnat de France, organisé par la Ligue, aura lieu le week- end **10 et 11 mai 2025 et devra se jouer avec le Classement de mai 2025, publié le mardi 6 mai (celui-ci servant de référence pour déterminer les paires repêchées pour les championnats de France)**.

Ils sont catégorisés en P 250, et ce quel que soit le nombre de paires participantes.

Dès lors que la Ligue organise un Championnat Régional, elle pourra qualifier une paire pour les Championnats de France U16

Le championnat de France

- Les Championnats de France 2025 se dérouleront **du 20 au 22 août 2025 (lieu à déterminer)**. 24 paires féminines et 24 paires masculines participeront au Championnat de France.

Il est valorisé en P 500, et ce même si une seule paire s'est inscrite au Championnat régional.

L'unité de lieu, par épreuve, pour la phase finale est obligatoire.

Sur demande de la Ligue ou du Comité, une dérogation peut toutefois être accordée par le Conseil National du Padel.



Les points seront distribués uniquement si au moins un match a été joué et gagné sur le terrain au cours du championnat. (WO ou disqualification non pris en compte)

| Cahier des charges | Championnat départemental | Championnat régional | Championnats de France |
|---|--|---|---|
| Dates | Choix du Comité | 10 et 11 mai 2025 | 20 au 22 Août 2025 et lieu à déterminer |
| Nombre de Pistes | Organisation Comité | Organisation Ligue | 8 minimum |
| Homologation | P 100 | P 250 | P 500 |
| Prize money | Aucun prize money pour les épreuves Jeunes | | |
| Juge-Arbitre | JAP1 minimum, désigné et indemnisé par le Comité | JAP2 minimum désigné et indemnisé par la Ligue | JAP2 ou JAP3 désigné et indemnisé par la FFT |
| Arbitrage / Superviseurs de pistes | Libre | Libre | Désignés et indemnisés par la FFT |
| Coaching autorisé | Oui | Oui | Oui |
| Formule | Organisation Comité | Organisation Ligue | TF 24 (TMC) |
| Poids minimum | Open | Open | Open |
| Format jeu | A2, B2, ou C2 ≤ 1/4 F A2 ou B2 ≥ 1/2 Finale | A2 ou B2 ≤ 1/8 ^{ème} Finale A2 ≥ 1/4 Finale | A2 |
| Balles neuves Tableau Final & Qualif. | 3 / match ≥ 1/2 F | 3 / match | 3 / match, fournies par la FFT |
| Format jeu des matchs de classement | Tout sauf E | A2 ou B2 | A2 ou B2 |
| Balles neuves matchs de Clt | Non Obligatoire | Oui | Oui |
| Kinésithérapeute(s) | Non obligatoire | Obligatoire | Oui (2 kinés), pris en charge par la FFT |
| Médecin sur place | Non obligatoire | Non obligatoire | Non obligatoire |
| Médailles & Trophées | Fournis par le Comité | Fournis par la Ligue | Fournis par la FFT |
| Hébergement | A la charge des joueurs | A la charge des joueurs | A la charge des joueurs |
| Restauration au Club (payante) | Obligatoire, à charge des joueurs | Obligatoire, à charge des joueurs | Obligatoire, à charge des joueurs |
| Soirée des Joueurs (dîner) | Non obligatoire | Non obligatoire | Non obligatoire |
| Service Transport | Non obligatoire | Non obligatoire | Obligatoire, organisation Ligue |
| Indemnité FFT, par JOUEUR, en fonction de sa Ligue d'appartenance (Licence FFT) | Non | Non | <u>TRANSPORT :</u> Métropole: (Dist. Km A/R Domicile/Club x 0,10 €/km) / <u>CORSE:</u> 200 € / <u>REU:</u> 650 € / <u>GYA:</u> 505 € / <u>NCL:</u> 1075 € / <u>GUA & MAR:</u> 450 € <u>+ INDEMNITE :</u> 150€ / joueur |
| Subvention FFT à la Ligue Organisatrice | Non | Non | Non |

Le championnat départemental

- Qualificatif pour le Championnat Régional. Cette phase peut être organisée par certains comités, mais est facultative. Les dates des phases départementales sont déterminées par les comités (*merci de bien vouloir contacter votre comité*).

Ils sont catégorisés en P 250, et ce quel que soit le nombre de paires participantes. La paire vainqueur sera qualifiée pour le Championnat régional.

Le championnat régional

- Qualificatif pour les Championnats de France, organisé par la Ligue, aura lieu le week- end **10 et 11 mai 2025 et devra se jouer avec le Classement de mai 2025, publié le mardi 6 mai (celui-ci servant de référence pour déterminer les paires repêchées pour les championnats de France)**.

Ils sont catégorisés en P 500, et ce quel que soit le nombre de paires participantes. Dès lors que la Ligue organise un Championnat Régional, elle pourra qualifier une paire pour les Championnats de France U18

Le championnat de France

- Les Championnats de France 2025 se dérouleront **du 22 au 24 août 2025 (lieu à déterminer)**. 24 paires féminines et 24 paires masculines participeront au Championnat de France.

Il est valorisé en P 1000, et ce même si une seule paire s'est inscrite au Championnat régional.

L'unité de lieu, par épreuve, pour la phase finale est obligatoire.

Sur demande de la Ligue ou du Comité, une dérogation peut toutefois être accordée par le Conseil National du Padel.



Les points seront distribués uniquement si au moins un match a été joué et gagné sur le terrain au cours du championnat. (WO ou disqualification non pris en compte)

| Cahier des charges | Championnat départemental | Championnat régional | Championnats de France |
|---|--|---|---|
| Dates | Choix du Comité | 10 et 11 Mai 2025 | 22 au 24 août 2025 et lieu à déterminer |
| Nombre de Pistes | Organisation Comité | Organisation Ligue | 8 minimum |
| Homologation | P 250 | P 500 | P 1000 |
| Prize money | Non | Non | Non |
| Juge-Arbitre | JAP2 désigné et indemnisé par le Comité | JAP2 désigné et indemnisé par la Ligue | JAP2 ou JAP3 désigné et indemnisé par la FFT |
| Arbitrage / Superviseurs de pistes | Libre | Libre | Désignés et indemnisés par la FFT |
| Coaching autorisé | Oui | Oui | Oui |
| Formule | Organisation Comité | Organisation Ligue | TF 24 (TMC) |
| Poids minimum | Open | Open | Open |
| Format jeu | A2, B2, ou C2 ≤ 1/4 F A2 ou B2 ≥ 1/2 Finale | A2 ou B2 ≤ 1/8 ^{ème} Finale A2 ≥ 1/4 Finale | A2 ou B2 |
| Balles neuves Tableau Final & Qualif. | 3 / match ≥ 1/2 F | 3 / match | 3 / match |
| Format jeu des matchs de classement | Tout sauf E | A2 ou B2 | A2 |
| Balles neuves matchs de Clt | Non Obligatoire | Oui | Oui |
| Kinésithérapeute(s) | Non obligatoire | Non obligatoire | Oui (2 kinés), Indemnisés par la FFT |
| Médecin sur place | Non obligatoire | Non obligatoire | Non obligatoire |
| Médailles & Trophées | Fournis par le Comité | Fournis par la Ligue | Fournis par la FFT |
| Hébergement | A la charge des joueurs | A la charge des joueurs | A la charge des joueurs |
| Restauration au Club (payante) | Obligatoire, à charge des joueurs | Obligatoire, à charge des joueurs | Obligatoire, à charge des joueurs |
| Soirée (dîner) | Non obligatoire | Non obligatoire | Non obligatoire |
| Service Transport | Non obligatoire | Non obligatoire | Obligatoire, organisation Ligue |
| Indemnité FFT, par JOUEUR, en fonction de sa Ligue d'appartenance (Licence FFT) | Non | Non | TRANSPORT : Métropole: (Dist. Km A/R Domicile/Club x 0,10 €/km) / CORSE: 200 € / REU: 650 € / GYA: 505 € / NCL: 1075 € / GUA & MAR: 450 € + INDEMNITE : 150€ / joueur |
| Subvention FFT à la Ligue Org. | Non | Non | Non |

Le mode de qualification

- **Les championnats de France U16 / U18, sont ouverts à 24 paires déterminées selon les modalités suivantes :**
 - **18 paires championnes de ligue ;**
 - **4 paires qualifiées au regard du classement du mois de mars de chaque année ;**
 - **2 wild-cards peuvent être attribuées par le comité des championnats de France. Le nombre de places supplémentaires peut alors augmenter d'une ou de deux unités, en fonction du nombre de wild-cards attribuées.**

- **Pour tous les championnats de France, en cas de forfait d'une paire championne de ligue ou non :**
 - **Avant la diffusion du tableau : il sera procédé à un repêchage en application du point ci-après ;**
 - **Après la diffusion du tableau : aucun remplacement de paire ne sera autorisé. La paire sera déclarée forfait ;**
 - **Le forfait d'un des 2 joueurs entraîne automatiquement le forfait de la paire.**

- **Pour chaque catégorie (U16 Jeunes Filles & U16 Jeunes Garçons), une liste d'attente est constituée afin de procéder aux éventuels repêchages dans les cas suivants :**
 - **une Ligue n'engage pas de paire (pas de championnat de ligue) ;**
 - **une paire Championne de Ligue déclare forfait (jusqu'au tirage au sort du tableau) ;**
 - **une paire qualifiée déclare forfait ;**
 - **la Fédération n'utilise pas toutes ses Wild Cards.**

Le mode de qualification

- La liste d'attente est composée de l'ensemble des paires ayant été au moins classées dans les 4 premières de leur championnat régional. Elle sera divisée en trois sous-listes.
- Chacune de ces sous-listes verra les ligues, ayant organisé un championnat, classées en fonction du poids de leur tableau de championnat respectif.
- Le poids du tableau d'un championnat de ligue est calculé en prenant en compte la somme des poids des 8 meilleures paires ayant participé audit championnat. (Pas les 8 meilleures classées ?)
- Dans le cas d'un tableau ne comportant pas au minimum 8 paires, celui-ci sera complété pour le calcul de son poids, fictivement, avec des équipes non-classées dans la limite de 7.
- A poids égal entre deux ou plusieurs tableaux de championnats de ligue, un tirage au sort sera effectué.

Les trois sous-listes sont les suivantes :

- la 1^{ère} sous-liste est composée, au regard du classement des ligues visé ci-dessus, des paires finalistes de chacun des championnats de ligue ;
 - la 2^{ème} sous-liste est composée, au regard du classement des ligues visé ci-dessus, des paires classées 3^{ème} de chacun des championnats de ligue ;
 - la 3^{ème} sous-liste est composée, au regard du classement des ligues visé ci-dessus, des paires classées 4^{ème} de chacun des championnats de ligue.
- Le repêchage des paires s'effectuera dans l'ordre d'apparition des paires sur la 1^{ère} sous-liste, puis, si celle-ci est épuisée, sur la 2^{ème} sous-liste, puis, si celle-ci est épuisée sur la 3^{ème} sous-liste ; et dans la limite des places disponibles pour participer aux championnats de France.

Classement à prendre en compte

- Le classement pris en compte pour déterminer les paires à repêcher est celui du mois de **mai 2025**.
- En revanche, le classement pris en compte pour déterminer les têtes de séries et établir le Tableau Final du Championnat de France sera celui précédant la compétition, **donc celui d'août 2025**.

Diffusion des listes

- Les ligues doivent communiquer à la FFT, au plus tard le mercredi **14 mai 2025**, leurs 4 meilleures paires ayant participé au championnat ainsi que le classement des 8 meilleures paires à l'issue du championnat régional (des formulaires spécifiques seront adressés aux ligues).

Pour chaque épreuve

- La liste des paires qualifiées ainsi que des paires repêchées seront diffusées et communiquées aux ligues et aux joueurs/ses aux alentours du **30 Mai**.

Forfait d'une paire

- Avant la diffusion du Tableau : On applique la règle des repêchages décrite ci-avant.
- Après la diffusion du Tableau : aucun remplacement de paire ne sera autorisé, la paire sera déclarée forfait.



LES CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS PAR PAIRES

LES REGLES DE PARTICIPATION SENIORS PAR PAIRE



- Les Championnats de France Séniors sont ouverts aux joueurs et joueuses :
 - De nationalité française,
 - Licenciés à la FFT au **31 Octobre de l'année sportive en cours**,
 - faisant partie de la catégorie d'âge 11 ans ou supérieure (et dont l'attestation de licence porte la mention « Compétition autorisée » pour les 18 ans et moins).

- Pour participer à un Championnat départemental seniors par paire, qualificatif au Championnat régional, les joueurs composant une paire n'ont pas l'obligation d'être licenciés au sein du même département ; ils choisiront alors de participer au championnat départemental de l'un des deux joueurs (mais il faut impérativement qu'un des deux joueurs soit licencié dans le département).

- De la même manière, pour participer à un Championnat régional seniors par paire, et donc au Championnat de France en cas de qualification, les joueurs composant une paire n'ont pas l'obligation d'être licenciés au sein de la même ligue ; ils choisiront alors de participer au championnat régional de l'une ou l'autre de leurs deux ligues d'appartenance.



- Un joueur ne peut participer qu'à un seul Championnat départemental et régional.

- *les phases départementales et régionales étant qualificatives au Championnat de France, la règle du « Lucky Loser » ne s'applique pas.*

LES CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS PAR PAIRES



Le championnat départemental

- Qualificatif pour le Championnat Régional. Cette phase peut être organisée par certains comités, mais est facultative. Les dates des phases départementales sont déterminées par les comités (*merci de bien vouloir contacter votre comité*).

Ils sont catégorisés en P 250, et ce quel que soit le nombre de paires participantes. La paire vainqueur sera qualifiée pour le Championnat régional.

Le championnat régional

- Qualificatif pour le Championnat de France, organisé par la Ligue, aura lieu le week- end **27-28 et 29 juin 2025** et **devra se jouer avec le Classement de Juin 2025, publié le mardi 3 Juin (celui-ci servant de référence pour déterminer les paires repêchées pour les championnats de France)**.

Ils sont catégorisés en P 1000, et ce quel que soit le nombre de paires participantes.

Dès lors que la Ligue organise un Championnat Régional, elle pourra qualifier une paire pour les Championnats de France Séniors

Le championnat de France

- Les Championnats de France 2025 se dérouleront **courant Septembre 2025 (date et lieu à déterminer)**. 32 paires féminines et 32 paires masculines participeront au Championnat de France.

Il est valorisé en P 3000, et ce même si une seule paire s'est inscrite au Championnat régional.

L'unité de lieu, par épreuve, pour la phase finale est obligatoire.

Sur demande de la Ligue ou du Comité, une dérogation peut toutefois être accordée par le Conseil National du Padel.



Les points seront distribués uniquement si au moins un match a été joué et gagné sur le terrain au cours du championnat. (WO ou disqualification non pris en compte)

| Cahier des charges | Championnat départemental | Championnat régional | Championnat de France |
|---|--|---|--|
| Dates | Choix du Comité | 27, 28 et 29 juin | Septembre 2025 Date et Lieu à déterminer |
| Nombre de Pistes | Organisation Comité | Organisation Ligue | 10 minimum |
| Homologation | P 250 | P 1000 | P 3000 |
| Prize money | Non | Non | Non |
| Juge-Arbitre | JAP2 désigné et indemnisé par le Comité | JAP2 désigné et indemnisé par la Ligue | JAP2 ou JAP3 désigné et indemnisé par la FFT |
| Arbitrage / Superviseurs de pistes | Libre | Libre | Désignés et indemnisés par la FFT |
| Coaching autorisé | Oui | Oui | Oui |
| Formule | Organisation Comité | Organisation Ligue | TF 32 (TMC) |
| Poids minimum | Open | Open | Open |
| Barèmes | Le barème pris en compte dépendra de la dimension du tableau, le jour du championnat | | |
| Format jeu | A1, A2, B1, B2, C1 ou C2 ≤ 1/4 F A1, A2, B1 ou B2 ≥ 1/2 Finale | A1, A2, B1, B2 ≤ 1/16 ^{ème} Finale A1 ≥ 1/8 ^{ème} Finale | A1 |
| Format des matchs de classement | Tous sauf format E | Tous sauf format E 3 ^e place => A1, A2, B1 ou B2 | A1 |
| Balles neuves Tableau Final & Qualif | 3 / match ≥ 1/2 F | 3 / match | 3 / match, fournies par la FFT |
| Balles neuves matchs de Clt | Non obligatoire | Oui | Oui |
| Kinésithérapeute(s) | Non obligatoire | Conseillé | Oui (3 kinés), Indemnisés par la FFT |
| Médecin sur place | Non obligatoire | Non obligatoire | Non obligatoire |
| Médailles & Trophées | Fournis par le Comité | Fournis par la Ligue | Fournis par la FFT |
| Hébergement | A la charge des joueurs | A la charge des joueurs | A la charge des joueurs |
| Restauration au Club (payante) | Obligatoire, à la charge des joueurs | Obligatoire, à la charge des joueurs | Obligatoire, à la charge des joueurs |
| Soirée (dîner) | Non obligatoire | Non obligatoire | offerte aux joueurs et aux coaches par la FFT |
| Service Transport | Non obligatoire | Non obligatoire | Obligatoire, organisation Ligue |
| Indemnité FFT, par JOUEUR, en fonction de sa Ligue d'appartenance (Licence FFT) | Non | Non | TRANSPORT : Métropole: (Dist. Km A/R Domicile/Club x 0,10 €/km) / CORSE: 200 € / REU: 650 € / GYA: 505 € / NCL: 1075 € / GUA & MAR: 450 € |
| | | | + INDEMNITE : 150€ / joueur |
| 12 Subvention FFT à la Ligue Org. | Non | Non | Non |

LES CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS PAR PAIRES



Le mode de qualification

- **Les championnats de France Séniors, sont ouverts à 32 paires déterminées selon les modalités suivantes :**
 - 18 paires championnes de ligue ;
 - 12 paires qualifiées au regard du classement du mois de mars de chaque année ;
 - 2 wild-cards peuvent être attribuées par le comité des championnats de France. Le nombre de places supplémentaires peut alors augmenter d'une ou de deux unités, en fonction du nombre de wild-cards attribuées.

- **Pour tous les championnats de France, en cas de forfait d'une paire championne de ligue ou non :**
 - Avant la diffusion du tableau : il sera procédé à un repêchage en application du point ci-après ;
 - Après la diffusion du tableau : aucun remplacement de paire ne sera autorisé. La paire sera déclarée forfait ;
 - Le forfait d'un des 2 joueurs entraîne automatiquement le forfait de la paire.

- **Pour chaque catégorie, Dames et Messieurs, une liste d'attente est constituée afin de procéder aux éventuels repêchages dans les cas suivants :**
 - une Ligue n'engage pas de paire (pas de championnat de ligue) ;
 - une paire Championne de Ligue déclare forfait (jusqu'au tirage au sort du tableau) ;
 - une paire qualifiée déclare forfait ;
 - la Fédération n'utilise pas toutes ses Wild Cards.

LES CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS PAR PAIRES



Le mode de qualification

- La liste d'attente est composée de l'ensemble des paires ayant été au moins classées dans les 4 premières de leur championnat régional. Elle sera divisée en trois sous-listes.
- Chacune de ces sous-listes verra les ligues, ayant organisé un championnat, classées en fonction du poids de leur tableau de championnat respectif.
- Le poids du tableau d'un championnat de ligue est calculé en prenant en compte la somme des poids des 8 meilleures paires ayant participé audit championnat. (Pas les 8 meilleures classées ?)
- Dans le cas d'un tableau ne comportant pas au minimum 8 paires, celui-ci sera complété pour le calcul de son poids, fictivement, avec des équipes non-classées dans la limite de 7.
- A poids égal entre deux ou plusieurs tableaux de championnats de ligue, un tirage au sort sera effectué.

Les trois sous-listes sont les suivantes :

- la 1^{ère} sous-liste est composée, au regard du classement des ligues visé ci-dessus, des paires finalistes de chacun des championnats de ligue ;
 - la 2^{ème} sous-liste est composée, au regard du classement des ligues visé ci-dessus, des paires classées 3^{ème} de chacun des championnats de ligue ;
 - la 3^{ème} sous-liste est composée, au regard du classement des ligues visé ci-dessus, des paires classées 4^{ème} de chacun des championnats de ligue.
- Le repêchage des paires s'effectuera dans l'ordre d'apparition des paires sur la 1^{ère} sous-liste, puis, si celle-ci est épuisée, sur la 2^{ème} sous-liste, puis, si celle-ci est épuisée sur la 3^{ème} sous-liste ; et dans la limite des places disponibles pour participer aux championnats de France.

LES CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS PAR PAIRES



Classement à prendre en compte

- Le classement pris en compte pour déterminer les paires à repêcher est celui du mois de **Juin 2025**.
- En revanche, le classement pris en compte pour déterminer les têtes de séries et établir le Tableau Final du Championnat de France sera celui précédant la compétition, **donc celui Septembre 2025**.

Diffusion des listes

- Les ligues doivent communiquer à la FFT, au plus tard le mercredi **2 Juillet 2025**, leurs 4 meilleures paires ayant participé au championnat ainsi que le classement des 8 meilleures paires à l'issue du championnat régional (des formulaires spécifiques seront adressés aux ligues).

Pour chaque épreuve

- La liste des paires qualifiées ainsi que des paires repêchées seront diffusées et communiquées aux ligues et aux joueurs/ses aux alentours du 20 juillet.

Forfait d'une paire

- Avant la diffusion du Tableau : On applique la règle des repêchages décrite ci-avant.
- Après la diffusion du Tableau : aucun remplacement de paire ne sera autorisé, la paire sera déclarée forfait.



LES CHAMPIONNATS DE FRANCE 45 ANS PAR PAIRES

LES REGLES DE PARTICIPATION DES 45 ANS PAR PAIRE



➤ Les Championnats de France Séniors sont ouverts aux joueurs et joueuses :

- De nationalité française,
- Licenciés à la FFT au **31 Octobre de l'année sportive en cours**,
- Faisant partie de la catégorie d'âge 45 ans ou supérieure.

➤ Pour participer à un Championnat départemental 45 ans par paire, qualificatif au Championnat régional, les joueurs composant une paire n'ont pas l'obligation d'être licenciés au sein du même département ; ils choisiront alors de participer au championnat départemental de l'un des deux joueurs (mais il faut impérativement qu'un des deux joueurs soit licencié dans le département).

➤ De la même manière, pour participer à un Championnat régional 45 ans par paire, et donc au Championnat de France en cas de qualification, les joueurs composant une paire n'ont pas l'obligation d'être licenciés au sein de la même ligue ; ils choisiront alors de participer au championnat régional de l'une ou l'autre de leurs deux ligues d'appartenance.



- Un joueur ne peut participer qu'à un seul Championnat départemental et régional.
- *les phases départementales et régionales étant qualificatives au Championnat de France, la règle du « Lucky Loser » ne s'applique pas.*

LES CHAMPIONNATS DE FRANCE

45 ANS PAR PAIRES



Le championnat départemental

- Qualificatif pour le Championnat Régional. Cette phase peut être organisée par certains comités, mais est facultative. Les dates des phases départementales sont déterminées par les comités (*merci de bien vouloir contacter votre comité*).

Ils sont catégorisés en P 250, et ce quel que soit le nombre de paires participantes. La paire vainqueur sera qualifiée pour le Championnat régional Séniors 45 ans.

Le championnat régional

- Qualificatif pour le Championnat de France, organisé par la Ligue, aura lieu le week-end **du 22 et 23 Mars 2025 et devra se jouer avec le Classement de Mars 2025, publié le mardi 4 mars (celui-ci servant de référence pour déterminer les paires repêchées pour les championnats de France)**.

Ils sont catégorisés en P 500, et ce quel que soit le nombre de paires participantes.

Dès lors que la Ligue organise un Championnat Régional, elle pourra qualifier une paire pour les Championnats de France Séniors 45 ans

Le championnat de France

- Les Championnats de France 2025 se dérouleront **les 13-14 et 15 Juin 2025 (lieu à déterminer)**. 24 paires féminines et 24 paires masculines participeront au Championnat de France.

Il est valorisé en P 1500, et ce même si une seule paire s'est inscrite au Championnat régional.

L'unité de lieu, par épreuve, pour la phase finale est obligatoire.

Sur demande de la Ligue ou du Comité, une dérogation peut toutefois être accordée par le Conseil National du Padel.



Les points seront distribués uniquement si au moins un match a été joué et gagné sur le terrain au cours du championnat. (WO ou disqualification non pris en compte)

| Cahier des charges | Championnat départemental | Championnat régional | Championnat de France |
|---|---|---|---|
| Dates | Choix du Comité | 22 et 23 mars | 13 au 15 juin |
| Nombre de Pistes | Organisation Comité | Organisation Ligue | 8 minimum |
| Homologation | P 250 | P 500 | P 1500 |
| Prize money | Non | Non | Non |
| Juge-Arbitre | JAP2 désigné et indemnisé par le Comité | JAP2 désigné et indemnisé par la Ligue | JAP2 ou JAP3 désigné et indemnisé par la FFT |
| Arbitrage / Superviseurs de pistes | Libre | Libre | Désignés et indemnisés par la FFT |
| Coaching autorisé | Oui | Oui | Oui |
| Formule | Organisation Comité | Organisation Ligue | TF 24 (TMC) |
| Poids minimum | Open | Open | Open |
| Barèmes | Le barème pris en compte dépendra de la dimension du tableau, le jour du championnat | | |
| Format jeu | A1, A2, B1, B2, C1 ou C2 ≤ 1/4 F A1, A2, B1 ou B2 ≥ 1/2 Finale | A1, A2, B1, B2 ≤ 1/16 ^{ème} Finale A1 ≥ 1/8 ^{ème} Finale | A1 |
| Format jeu des matchs de classement | Tous sauf format E | Tous sauf format E et la 3 ^e place => A1, A2, B1 ou B2 | B1 |
| Balles neuves Tableau Final & Qualif | 3 / match ≥ 1/2 F | 3 / match | 3 / match, fournies par la FFT |
| Balles neuves matchs de Clt | Non obligatoire | Oui | Oui |
| Kinésithérapeute(s) | Non obligatoire | Obligatoire | Oui (3 kinés), Indemnisés par la FFT |
| Médecin sur place | Non obligatoire | Non obligatoire | Non obligatoire |
| Médailles & Trophées | Fournis par le Comité | Fournis par la Ligue | Fournis par la FFT |
| Hébergement | A la charge des joueurs | A la charge des joueurs | A la charge des joueurs |
| Restauration au Club (payante) | Obligatoire, à charge des joueurs | Obligatoire, à charge des joueurs | Obligatoire, à charge des joueurs |
| Soirée (dîner) | Non obligatoire | Non obligatoire | Non obligatoire |
| Service Transport | Non obligatoire | Non obligatoire | Obligatoire, organisation Ligue |
| Indemnité FFT, par JOUEUR, en fonction de sa Ligue d'appartenance (Licence FFT) | Non | Non | TRANSPORT : Métropole: (Dist. Km A/R Domicile/Club x 0,10 €/km) / CORSE: 200 € / REU: 650 € / GYA: 505 € / NCL: 1075 € / GUA & MAR: 450 € + INDEMNITE : 150€ / joueur |
| 19 Subvention FFT à la Ligue Org. | Non | Non | Non |

LES CHAMPIONNATS DE FRANCE

45 ANS PAR PAIRES



Le mode de qualification

- **Les championnats de France Seniors 45 ans, sont ouverts à 24 paires déterminées selon les modalités suivantes :**
 - 18 paires championnes de ligue ;
 - 4 paires qualifiées au regard du classement du mois de mars de chaque année ;
 - 2 wild-cards peuvent être attribuées par le comité des championnats de France. Le nombre de places supplémentaires peut alors augmenter d'une ou de deux unités, en fonction du nombre de wild-cards attribuées.

- **Pour tous les championnats de France, en cas de forfait d'une paire championne de ligue ou non :**
 - Avant la diffusion du tableau : il sera procédé à un repêchage en application du point ci-après ;
 - Après la diffusion du tableau : aucun remplacement de paire ne sera autorisé. La paire sera déclarée forfait ;
 - Le forfait d'un des 2 joueurs entraîne automatiquement le forfait de la paire.

- **Pour chaque catégorie, 45 ans Dames & 45 ans Messieurs, une liste d'attente est constituée afin de procéder aux éventuels repêchages dans les cas suivants :**
 - une Ligue n'engage pas de paire (pas de championnat de ligue) ;
 - une paire Championne de Ligue déclare forfait (jusqu'au tirage au sort du tableau) ;
 - une paire qualifiée déclare forfait ;
 - la Fédération n'utilise pas toutes ses Wild Cards.

LES CHAMPIONNATS DE FRANCE

45 ANS PAR PAIRES



Le mode de qualification

- La liste d'attente est composée de l'ensemble des paires ayant été au moins classées dans les 4 premières de leur championnat régional. Elle sera divisée en trois sous-listes.
- Chacune de ces sous-listes verra les ligues, ayant organisé un championnat, classées en fonction du poids de leur tableau de championnat respectif.
- Le poids du tableau d'un championnat de ligue est calculé en prenant en compte la somme des poids des 8 meilleures paires ayant participé audit championnat. (Pas les 8 meilleures classées ?)
- Dans le cas d'un tableau ne comportant pas au minimum 8 paires, celui-ci sera complété pour le calcul de son poids, fictivement, avec des équipes non-classées dans la limite de 7.
- A poids égal entre deux ou plusieurs tableaux de championnats de ligue, un tirage au sort sera effectué.

Les trois sous-listes sont les suivantes :

- la 1^{ère} sous-liste est composée, au regard du classement des ligues visé ci-dessus, des paires finalistes de chacun des championnats de ligue ;
 - la 2^{ème} sous-liste est composée, au regard du classement des ligues visé ci-dessus, des paires classées 3^{ème} de chacun des championnats de ligue ;
 - la 3^{ème} sous-liste est composée, au regard du classement des ligues visé ci-dessus, des paires classées 4^{ème} de chacun des championnats de ligue.
- Le repêchage des paires s'effectuera dans l'ordre d'apparition des paires sur la 1^{ère} sous-liste, puis, si celle-ci est épuisée, sur la 2^{ème} sous-liste, puis, si celle-ci est épuisée sur la 3^{ème} sous-liste ; et dans la limite des places disponibles pour participer aux championnats de France.

LES CHAMPIONNATS DE FRANCE 45 ANS PAR PAIRES



Classement à prendre en compte

- Le classement pris en compte pour déterminer les paires à repêcher est celui du mois de **mars 2025**.
- En revanche, le classement pris en compte pour déterminer les têtes de séries et établir le Tableau Final du Championnat de France sera celui précédant la compétition, **donc celui de Juin 2025**.

Diffusion des listes

- Les ligues doivent communiquer à la FFT, au plus tard le **mercredi 26 Mars 2025**, leurs 4 meilleures paires ayant participé au championnat ainsi que le classement des 8 meilleures paires à l'issue du championnat régional (des formulaires spécifiques seront adressés aux ligues).

Pour chaque épreuve

- La liste des paires qualifiées ainsi que des paires repêchées seront diffusées et communiquées aux ligues et aux joueurs/ses aux alentours du **15 Avril**.

Forfait d'une paire

- Avant la diffusion du Tableau : On applique la règle des repêchages décrite ci-avant.
- Après la diffusion du Tableau : aucun remplacement de paire ne sera autorisé, la paire sera déclarée forfait.



AUTRES CHAMPIONNATS PAR PAIRES

AUTRES CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES & SENIORS PLUS PAR PAIRES



- Les Ligues qui le souhaitent peuvent organiser des Championnats Régionaux Jeunes, dans les catégories suivantes : U12 et U14.

En fonction des effectifs, une Ligue peut regrouper naturellement plusieurs catégories.

- Seuls les Championnats Régionaux U16 et U18 seront qualificatifs pour des Championnats de France de mêmes catégories ; les autres épreuves peuvent aider les ligues dans leur sélection pour les Championnats de France interligues U14 par équipes, par exemple.

- Valorisation des épreuves :

- Phases départementales U12, U14, U16 & U18, Filles ou Garçons : P 100

- Phases régionales U12 & U14 : P 100

- Pour les catégories 55, Dames & Messieurs:

⇒ P 100 pour les phases départementales

⇒ P 250 pour les Championnats Régionaux



Ces épreuves conserveront leur catégorie, quel que soit le nombre total de paires ayant participé.

Pas de limitation sur les championnats concernant les classements des joueurs



Merci pour votre attention.

**Nous vous souhaitons d'excellents
championnats**